



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 20 janvier 2017

Épisode de pollution atmosphérique Déclenchement du niveau d'information – recommandation de la population

Au regard des informations transmises par l'ATMO Aquitaine concernant la pollution atmosphérique aux particules fines en suspension (PM10), Pierre N'Gahane, préfet de Charente, a décidé de déclencher **pour la journée de ce vendredi 20 janvier 2017** le premier niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution : **la procédure d'information et de recommandations**. Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la Charente.

Les concentrations en particules fines PM10 ont augmenté hier en fin de journée. Cette augmentation a repris ce matin en raison d'une inversion de température qui a favorisé l'accumulation des particules fines PM10.

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme...), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

Le préfet recommande aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution, personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) de :

- de limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe,
- de limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, de prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de consulter votre médecin.

Pour la population générale, il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles.

Chacun d'entre nous peut et doit agir pour contribuer à limiter cette pollution. **Il est recommandé de favoriser si possible la pratique du co-voiturage, et de privilégier les transports en commun, le vélo, la marche à pied.**

Retrouvez l'ensemble de ces recommandations sanitaires et comportementales sur les sites internet du ministère chargé de la santé : www.sante.gouv.fr et de l'ARS Aquitaine : www.ars.aquitaine.sante.fr.